



Convention de partenariat

2010-2012

entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

et la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

En vigueur le 1^{er} juillet 2010

TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
Le but de la convention de partenariat	4
Les références au cadre légal et réglementaire	4
Le contexte général de la commission scolaire	5
But 1 L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	17
But 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française.....	21
But 3 L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes cibles, dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) ..	25
But 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements.....	29
But 5 L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	34
Les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la ministre	38
Les moyens que la commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique	40
Les mécanismes de suivi et de reddition de comptes	41
Les engagements des parties.....	43
La durée de la convention.....	44
Les signataires de la convention	45
<i>Annexe 1 Carte de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.....</i>	<i>47</i>
<i>Annexe 2 Déploiement des services éducatifs des jeunes</i>	<i>48</i>
<i>Annexe 3 Plan stratégique 2007-2012 abrégé</i>	<i>49</i>

CONVENTION DE PARTENARIAT 2010-2012

PRÉFACE

La convention de partenariat apporte à la culture organisationnelle de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin des changements concernant les pratiques de gestion, autant au niveau des gestionnaires des services centraux que des gestionnaires des établissements. Nous souhaitons que cette convention de partenariat se vive dans un esprit de collaboration.

Nos valeurs organisationnelles, le respect de la personne, la loyauté et l'intégrité, la coopération et l'ouverture d'esprit doivent être les assises reconnues par tous les membres du personnel, les parents, les élèves et les différents partenaires afin de partager la responsabilité de la mise en œuvre de cette convention de partenariat et d'en assurer le succès.

Sous la responsabilité et la supervision de la Direction générale, tout le personnel des services et des établissements doit travailler main dans la main pour permettre l'atteinte des objectifs qui sont inclus dans cette convention de partenariat.

Le conseil des commissaires de la commission scolaire est sensible au fait d'offrir à l'ensemble de sa population des services éducatifs de qualité répondant à leurs besoins sur tout son territoire.

LE BUT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Conformément à l'article 459 de la Loi sur l'instruction publique, le but de la convention de partenariat est de convenir entre le ministre et la commission scolaire des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la commission scolaire.

L'article 459.3 stipule qu'elle porte notamment sur les éléments suivants :

- les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par le ministre;
- les moyens que la commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique;
- les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par la commission scolaire.

LES RÉFÉRENCES AU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

La convention de partenariat entre le ministre et la commission scolaire est conclue dans le cadre des dispositions de la Loi sur l'instruction publique et des règlements applicables aux commissions scolaires.

Elle permet de mettre en lien la responsabilité confiée au ministre par l'article 459 de la Loi de veiller à la qualité des services éducatifs dispensés par les commissions scolaires, avec celle confiée à la commission scolaire par l'article 207.1 de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.

En vertu de l'article 209.1, en préalable à la conclusion de la convention de partenariat, la commission scolaire doit inclure dans son plan stratégique des orientations stratégiques et des objectifs qui tiennent compte :

- des objectifs du plan stratégique établis par le ministre;
- des autres orientations, des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par le ministre, en application de l'article 459.2, en fonction de la situation de la commission scolaire.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Portrait et analyse

Nous tenons à vous décrire les éléments qui caractérisent la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin. Nous voulons vous présenter la réalité, les constats et les enjeux de la commission scolaire. De plus, nous allons vous situer la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin dans son environnement socio-économique. À la lumière du *Plan stratégique 2007-2012* de la commission scolaire, nous ferons des liens avec les orientations ministérielles.

L'étendue du territoire de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin est vaste. La commission scolaire assure l'accès à une formation générale des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle aux élèves des 55 municipalités réparties en sept secteurs, soit les secteurs Benoît-Vachon, Veilleux, des Appalaches, Saint-François, Sartigan, des Abénaquis et Bélanger (annexe 1, carte de la commission scolaire). Le tableau suivant vous présente le nombre d'écoles primaires et secondaires et les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes par secteur. Nous avons aussi associé ces écoles à un milieu rural, c'est-à-dire, moins de 2 000 habitants, à un milieu semi-rural, entre 2 000 et 10 000 habitants et à un milieu urbain, plus de 10 000 habitants. Vous trouverez aussi les écoles associées à la stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA) pour les milieux défavorisés et le nombre d'écoles dont la majorité des classes sont à multiprogrammes.

2009-2010

Secteur	Benoît-Vachon	Veilleux	Des Appalaches	Saint-François	Sartigan	Des Abénaquis	Bélanger	Total
Écoles en milieu rural	8	6	5		3	4	8	34
Écoles en milieu semi-rural	1	2	1	3	2	2	2	13
Écoles en milieu urbain	4				8			12
Secteur	Benoît-Vachon	Veilleux	Des Appalaches	Saint-François	Sartigan	Des Abénaquis	Bélanger	Total
Écoles en milieu défavorisé au primaire	2		2		2	2	8	16
Écoles en milieu défavorisé au secondaire			1			1	2	4
Secteur	Benoît-Vachon	Veilleux	Des Appalaches	Saint-François	Sartigan	Des Abénaquis	Bélanger	Total
Écoles primaires	12	7	4	2	11	5	8	49
École primaire et secondaire			1					1
Écoles secondaires	1	1	1	1	2	1	2	9
Le nombre d'écoles qui ont majoritairement des groupes à plus d'une année d'études (GPAÉ)	5	3	3		2	4	4	21

Secteur	Benoît-Vachon	Veilleux	Des Appalaches	Saint-François	Sartigan	Des Abénaquis	Bélanger	Total
Centres d'éducation des adultes				1	1			2
Centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle	1							1
Centres de formation professionnelle					2			2

Décroissance de la clientèle

Depuis plus de cinq ans, notre milieu subit une décroissance de la clientèle du secteur général des jeunes. Actuellement, le nombre d'élèves inscrits au primaire tend à se stabiliser. Ce sont les écoles secondaires qui sont en diminution de clientèle. Nous prévoyons cette décroissance pour les trois prochaines années. Le tableau qui suit vous présente le portrait des inscriptions à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin pour l'année 2009-2010 et l'évolution de la clientèle depuis 2005.

Inscriptions pour l'année 2009-2010

Nombre d'élèves	Passe-Partout (4 ans)		Préscolaire		Primaire		Secondaire		Éducation des adultes		Formation professionnelle	
	1 113	5,19 %	1 262	5,89 %	7 463	34,83 %	6 515	30,40 %	3 751	17,50 %	1 326	6,19 %
Clientèle totale en date du 30 septembre 2009 : 21 430 élèves												

Évolution de la clientèle du secteur des jeunes

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011 (au 30 mars 2010)
Préscolaire 4 ans	1 236	1 242	1 215	1 108	1 113	986
Préscolaire 5 ans	1 222	1 227	1 208	1 220	1 262	1 179
Primaire	8 008	7 788	7 600	7 482	7 463	7 455
Secondaire	7 438	7 293	7 115	6 866	6 515	6 403
Total général	17 904	17 550	17 138	16 676	16 353	16 023

Clientèle d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Le tableau suivant reprend le nombre d'élèves inscrits par secteur au primaire et au secondaire en précisant la clientèle EHDA pour l'année scolaire 2009-2010. Vous pouvez constater qu'il y a un nombre important d'élèves HDAA dans les secteurs Bélanger, Sartigan, Veilleux et des Abénaquis. Nous tenons à préciser que le secteur Veilleux accueille les élèves HDAA du secondaire du secteur Saint-François. Les élèves HDAA du secondaire du secteur des Appalaches sont inscrits au secteur des Abénaquis.

Année 2009-2010

Secteur	Benoît-Vachon		Veilleux		Des Appalaches		Saint-François		Sartigan		Des Abénaquis		Bélanger		Total	
Secteur primaire																
Clientèle EHDA	153	7,6 %	78	7,8 %	50	8,7 %	58	8,4 %	362	12,5 %	69	11,9 %	111	11,4 %	881	10,1 %
Total de la clientèle	2 011		1 003		574		688		2 899		579		971		8 725	
Secteur secondaire																
Clientèle EHDA	220	14,2 %	205	24,3 %	47	11,5 %	48	8,3 %	398	20,8 %	123	24,6 %	178	24,6 %	1 219	18,7 %
Total de la clientèle	1 550		843		410		575		1 912		501		724		6 515	

La clientèle de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

Vous pourrez lire, dans les prochains tableaux, le nombre d'élèves inscrits à la formation générale de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle en 2008-2009, 2009-2010. En 2007-2008, notre clientèle de moins de 20 ans représentait 40 % de la clientèle inscrite à la formation professionnelle. Actuellement, il y a plus de 50 % des élèves inscrits à la formation professionnelle qui ont moins de 20 ans. Pour les prochaines années, nous anticipons une diminution des élèves inscrits à la formation professionnelle. Nous expliquons cette diminution en considérant la baisse de clientèle au secondaire.

2008-2009		
Secteur	Centres d'éducation des adultes	Centres de formation professionnelle (nouveaux inscrits)
Nombre d'élèves inscrits à la formation générale ou en formation professionnelle	1 854	1 082
Nombre d'élèves inscrits à l'éducation populaire à l'éducation des adultes	1 973	S. O.
Nombre d'élèves de moins de 20 ans à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle *	889	511
Pourcentage d'élèves de moins de 20 ans à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle	48 %	47 %

2009-2010 (en date du 25 avril 2010)		
Secteur	Centres d'éducation des adultes	Centres de formation professionnelle (nouveaux inscrits)
Nombre d'élèves inscrits à la formation générale ou en formation professionnelle	1 719	992
Nombre d'élèves inscrits à l'éducation populaire à l'éducation des adultes	1 781	S. O.
Nombre d'élèves de moins de 20 ans à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle *	798	499
Pourcentage d'élèves de moins de 20 ans à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle	46 %	50 %

*Ce nombre exclut les élèves à l'éducation populaire à l'éducation des adultes

Les écoles privées

Nous avons sur notre territoire une école secondaire privée, l'école Jésus-Marie située à Beauceville. Quelques élèves du secteur Benoît-Vachon s'inscrivent aux écoles privées de Lévis ou de Québec. Le tableau suivant vous présente la clientèle qui, après la 6^e année du primaire, se dirige vers les écoles privées.

Élèves de la 6^e année du primaire vers le privé (1^{re} année du secondaire)

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
114	97	77	102	102
6,7 %	6,3 %	5,3 %	7,7 %	8,4 %

Le milieu socio-économique

Le milieu socio-économique du territoire de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin se caractérise par les secteurs ayant des activités économiques, soit industrielles, agricoles et commerciales. Certains secteurs sont à se redéfinir, par exemple celui du bois et de l'industrie manufacturière. La population inscrite à des activités associées au travail est supérieure à la moyenne nationale. Près de 3,8 % des familles sont inactives comparativement à 7,1 % pour l'ensemble des familles du Québec. Toutefois, nous remarquons qu'il y a 9,7 % des familles qui vivent malheureusement sous le seuil de la pauvreté. Aussi, nous avons observé qu'il y a encore un taux supérieur à la moyenne provinciale des familles dont la mère ou les deux parents n'ont pas de diplôme, soit 17,9 %.

Les services éducatifs des jeunes

Lors des changements apportés à la Loi sur l'instruction publique en 1997, plusieurs commissions scolaires du Québec ont diminué leurs effectifs professionnels. À la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, nous avons maintenu le plan d'effectifs des services éducatifs. Il nous semblait important d'accompagner les enseignants dans l'appropriation du nouveau *Programme de formation de l'école québécoise*. À l'annexe 2, vous trouverez le déploiement des ressources des services éducatifs.

Depuis quelques années, les Services éducatifs préconisent une démarche d'accompagnement du personnel enseignant en rapprochant l'intervention le plus près possible de l'action, soit l'école et la classe. Cet accompagnement est planifié à partir des besoins nommés dans nos écoles et des changements souhaités. Il s'étend sur un continuum de rencontres réparties de façon à assurer le suivi et le soutien auprès des équipes-écoles de notre territoire.

Au primaire, nous avons neuf conseillers pédagogiques généralistes et trois enseignants responsables des disciplines d'arts et d'éducation physique. Les conseillers pédagogiques sont regroupés en équipes de trois et se partagent les écoles de trois grands regroupements des différents secteurs. Dans leur accompagnement, ils privilégient une démarche de pratique réflexive pour un réel changement et ils voient à faciliter la construction du sens du changement par la mise en contexte dans le vécu de l'école et de la classe. Ils jouent un rôle de médiateur entre la recherche et la pratique en proposant de nouvelles approches et de nouvelles avenues au personnel enseignant pour soutenir et enrichir leur pratique. Ils accompagnent les directions dans la planification du plan de formation continue du personnel enseignant et la mise en place de structures et de moyens permettant les changements de pratiques désirés pour une plus grande réussite des élèves. De plus, ils participent à de nombreux projets de développement tant au niveau régional que local.

Au secondaire, nous avons cinq conseillers pédagogiques associés à cinq disciplines (français, anglais, mathématique, univers social et science et technologie) et deux enseignants responsables des disciplines d'arts et d'éducation physique. Malgré le fait que les conseillers soient disciplinaires, ils interviennent dans les dix écoles secondaires sur des dossiers autres, tels que l'élaboration d'outils pour la supervision pédagogique, la pédagogie différenciée, les compétences transversales, l'évaluation des apprentissages, la planification de l'enseignement, etc. Ils sont dédiés à l'implantation du nouveau pédagogique depuis quelques années auprès du personnel enseignant et, à l'occasion, ils interviennent également en soutien aux directions d'école. Finalement, ils sont en étroite collaboration avec leurs collègues des régions 03-12, en réseau de soutien et de partage d'expertise pour partager différents travaux, par exemple l'élaboration de situations d'apprentissage et d'évaluation.

Au niveau de l'adaptation scolaire, trois conseillères pédagogiques accompagnent et supportent les écoles autant primaires que secondaires. D'une part, une conseillère pédagogique intervient auprès des élèves à risque, c'est-à-dire les élèves en difficulté d'adaptation et en troubles d'apprentissage (code 03). Ces élèves peuvent être intégrés en classe ordinaire ou regroupés dans des classes de cheminement particulier et des classes-ressources au primaire ou de cheminement particulier de type continu, FPT-FMS au secondaire. D'autre part, une autre conseillère pédagogique intervient auprès des élèves en trouble de comportement et trouble grave de comportement (codes 12 et 14) qui se retrouvent intégrés en classe ordinaire ou dans les trois classes spécialisées pour les troubles graves du comportement (CRM, l'Escale et le Relais). Enfin, une dernière conseillère pédagogique intervient auprès des élèves handicapés (codes 23 à 99) qui peuvent être intégrés en classe ordinaire ou regroupés dans les classes spécialisées en déficience intellectuelle (groupes progrès continu, IVSP) ou en trouble envahissant du développement (TED).

L'expertise des écoles SIAA depuis 2002

En 2002, la commission scolaire a été associée à la stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA). Six écoles secondaires étaient identifiées « écoles en milieu défavorisé ». Deux de ces écoles participaient de façon plus spécifique à l'échantillonnage pour le comité de recherche. En 2004, les directions des établissements ont convenu d'engager une ressource pour les accompagner et les soutenir. Sous la responsabilité des Services éducatifs, l'objectif de la première année était d'assurer une cohérence entre l'analyse de la situation, le projet éducatif, le plan de réussite, son suivi et son évaluation. Après un an, l'équipe des directions a décidé d'orienter ses efforts vers le volet lecture. Des données ont été recueillies et analysées pour permettre aux équipes-écoles d'établir une vision partagée des problématiques et de cibler des zones de travail. Lorsque la stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA) s'est implantée en 2007 dans 21 écoles primaires, de concert, les directions ont décidé d'engager deux nouvelles ressources pour les soutenir et les accompagner. Lorsque la nouvelle carte de défavorisation a été connue, au printemps 2009, les directions d'établissement ont décidé de maintenir deux ressources pour les accompagner et les soutenir.

Le mandat de ces ressources est :

- d'accompagner les directions d'établissement;
- de soutenir les équipes-écoles pour s'approprier la stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA) (portrait, analyse, projet éducatif, plan de réussite, suivi et reddition de comptes);
- d'analyser les pratiques pédagogiques et les différentes ressources.

Depuis juin 2009, il y a deux écoles phares pour répondre aux exigences de la voie 7 du programme *L'école, j'y tiens!*, une école au primaire et une autre au secondaire. Ces deux écoles sont situées dans le secteur Bélanger. Le ministère fait un suivi plus rigoureux auprès de ces écoles. Elles doivent transmettre aux trois mois différentes données identifiées par le MELS. Les gestionnaires des Services éducatifs de la commission scolaire collaborent depuis 2002 à la Table régionale de concertation de la stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA).

Le Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

Le Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes est composé de trois secteurs, soit la formation professionnelle, l'éducation des adultes et les services aux entreprises. En collaboration avec les centres de formation professionnelle et de l'éducation des adultes, nous répondons à tous les besoins de formation initiale et continue liés au développement intellectuel, social ou culturel du territoire de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, et ce, dans un souci de partenariat avec les entreprises et les organismes socio-économiques et communautaires du territoire.

Pour l'année 2009-2010, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin offre 30 programmes par lesquels l'élève peut acquérir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Dans le but de répondre aux besoins de la région, le Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes de la

Commission scolaire de la Beauce-Etchemin favorise les échanges et la concertation régionale. Pour l'éducation des adultes, les services de formation comportent la formation secondaire, la francisation, les programmes d'intégration sociale et d'intégration socioprofessionnelle ainsi que les services d'éducation populaire. De plus, l'éducation des adultes offre les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement, en collaboration avec les centres et les partenaires de la région. Finalement, les services aux entreprises s'adaptent aux besoins des entreprises. C'est l'analyse des besoins de formation qui détermine l'offre de service qui sera faite à l'entreprise.

Le Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes compte cinq conseillers pédagogiques en formation professionnelle, six conseillers pédagogiques aux services aux entreprises, quatre conseillers pédagogiques à la formation générale des adultes, six conseillères en accueil et référence et huit intervenantes en suivi et accompagnement.

Le Service de la recherche et du développement

En 1999, à la suite d'une large consultation, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin s'est donnée, parmi six orientations, celle de susciter et soutenir la recherche et le développement dans les différents champs d'activités pédagogiques, administratives et communautaires. Le rôle et les objectifs sont définis par son comité d'orientation en tenant compte des orientations et des priorités de la commission scolaire de même que des projets éducatifs des établissements et du plan de gestion des services. Le Service de la recherche et du développement est là pour encourager et soutenir l'amélioration des pratiques de chacun par le biais du développement de nouveaux matériels, de nouvelles approches, par la participation à des recherches, par la diffusion de résultats de recherches et par l'élaboration d'une réflexion prospective de l'éducation. Les projets retenus doivent répondre à des besoins énoncés dans les thèmes prioritaires. Un support financier et humain est alors accordé pour faciliter la démarche. Tous les employés de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin peuvent soumettre, deux fois par année, une demande de projet.

Les thèmes prioritaires en recherche et développement :

1. La réussite scolaire du plus grand nombre d'élèves, particulièrement celle des garçons, en lien avec les facteurs de risque et de réussite reconnus;
2. L'apprentissage en ligne;
3. La collaboration entre le personnel des établissements scolaires et les familles;
4. La persévérance scolaire en lien avec les facteurs qui la favorisent;
5. Les six facteurs clés de l'école en santé;
6. L'école communautaire;
7. Les services favorisant la réussite des élèves en difficulté;
8. Les moyens favorisant le développement de la compétence à lire et à écrire;
9. Les moyens facilitant la transition primaire-secondaire;
10. La transition des élèves du secondaire vers l'éducation des adultes et la formation professionnelle;

11. La reconnaissance des acquis;
12. Les compétences professionnelles et le sentiment d'efficacité personnelle;
13. La santé et le mieux-être au travail.

Les défis qui ressortent du contexte général

Nous tenons à reprendre les enjeux identifiés dans notre plan stratégique (annexe 3, *Plan stratégique 2007-2012 abrégé*) et poursuivre notre travail. Nous souhaitons nous engager à établir une cohérence avec le projet de convention de partenariat identifié par la ministre. Nous avons pris le temps d'analyser le plan stratégique du MELS et nous retrouvons plusieurs éléments identifiés dans notre plan stratégique. Le tableau suivant présente le positionnement du plan stratégique de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin en lien avec les buts de la convention de partenariat et le plan stratégique du MELS.

Enjeux du plan stratégique de la commission scolaire :

- offrir des services adaptés aux besoins de tous nos élèves;
- répondre aux besoins des élèves ainsi qu'aux besoins du marché du travail quant à la formation de la main-d'œuvre;
- favoriser le développement d'une culture de collaboration impliquant tous les acteurs de la commission scolaire;
- améliorer les services visant la réussite et le bien-être des élèves en concertation avec les acteurs de la communauté.

De manière générale, les défis qui ressortent de notre plan stratégique en lien avec les cinq buts de la convention de partenariat sont :

- La réussite des garçons;
- L'écart de la réussite du français entre les garçons et les filles;
- L'établissement d'un portrait de l'élève à risque et l'élève ayant plus de deux ans de retard dans ses apprentissages;
- La violence dans les établissements, notamment l'intimidation.

Plan stratégique du MELS	Convention de partenariat	Plan stratégique de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin 2007-2012
<p>Orientation 1 Améliorer la persévérance et la réussite scolaires</p> <p><i>Enjeu</i> L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans</p> <p><i>Axes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'enseignement primaire et secondaire; • les politiques et les programmes s'adressant aux élèves ayant des besoins particuliers; • la formation professionnelle et l'éducation des adultes; • la maîtrise du français. 	<p>But 1 Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans</p>	<p>Objectifs (page 6)</p> <p>Orientation 1</p> <p>Objectif : 1.1.3 Soutenir la mise en œuvre des pratiques visant la réussite des élèves</p>
<p>Orientation 1 Améliorer la persévérance et la réussite scolaires</p> <p><i>Axe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • la maîtrise du français 	<p>But 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue</p>	<p>Objectifs (page 6)</p> <p>Orientation 1</p> <p>Objectif : 1.1.1 Soutenir le personnel des établissements dans la mise en œuvre de stratégies d'intervention particulières pour accroître le taux de réussite à la compétence à lire</p>
<p>Orientation 1 Améliorer la persévérance et la réussite scolaires</p> <p><i>Enjeu</i> L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans</p>	<p>But 3 L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes cibles, dont les EHDAA</p>	<p>Objectifs (page 6)</p> <p>Orientation 1</p> <p>Objectif : 1.1.2 Contribuer au maintien et à l'amélioration de la persévérance scolaire, en particulier celle des garçons</p>
<p>Orientation 4 Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études</p> <p><i>Enjeu</i> Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux</p>	<p>But 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements</p>	<p>Objectifs (page 6)</p> <p>Orientation 1</p> <p>Objectif : 1.1.4 Accompagner le personnel des établissements dans la mise en œuvre de programme ou d'activités de promotion de saines habitudes de vie</p>

Plan stratégique du MELS	Convention de partenariat	Plan stratégique de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin 2007-2012
<p>Orientation 2 Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre</p> <p><i>Enjeu</i> Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir</p>	<p>But 5 L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle</p>	<p>Objectifs (page 8)</p> <p>Orientation 1</p> <p>Objectif :</p> <p>1.1.5 Collaborer au maintien du taux d'inscription des élèves âgés de moins de 20 ans à la formation professionnelle</p> <p>Orientation 2</p> <p>Objectifs :</p> <p>2.1.1 Soutenir la mise en place d'activités permettant la valorisation de la formation professionnelle</p> <p>2.2.1 Contribuer à la diversification de l'offre de formation à la FGA et à la formation professionnelle</p> <p>Orientation 4</p> <p>Objectifs :</p> <p>4.2.1 Soutenir, en collaboration avec les centres, la mise en œuvre de programmes adaptés aux besoins des entreprises</p> <p>4.2.2 Maintenir l'offre de développement de la formation en entreprise</p>

Le comité de pilotage du plan stratégique

Depuis 2007, la Direction générale a formé un comité de pilotage du plan stratégique. Ce comité de pilotage se réunit environ deux fois par année pour assurer le suivi du plan stratégique. Les membres du comité de pilotage sont :

- deux commissaires;
- les trois membres de la Direction générale;
- des représentants des directions d'établissement du primaire, du secondaire, des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes;
- des représentants des trois syndicats (soutien, enseignants et professionnels);
- des directions des Services éducatifs des jeunes et du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes;
- deux représentants du comité de parents.

BUT 1 L'AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

PORTRAIT ET ANALYSE DE LA SITUATION

La diplomation

Parmi les élèves entrés en 1^{re} secondaire au 30 septembre 2001 à la commission scolaire, **73,7 %** ont obtenu un premier diplôme (DES, DEP, ASP) ou une qualification (CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT). En lien avec les résultats de l'ensemble du Québec et l'ensemble des commissions scolaires, les résultats de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin **décroissent** faiblement à la quatrième année. Vous pourrez lire dans le tableau suivant les données de l'année 2008.

1 ^{re} année du secondaire Obtention diplôme/qualification	CSBE			Réseau des 69 commissions scolaires			Ensemble du Québec		
	2001-2002 2008			2001-2002 2008			2001-2002 2008		
Total	Total	G	F	Total	G	F	Total	G	F
Total	73,7 %	64,6 %	83,4 %	68,5 %	61,5 %	75,7 %	72,3 %	65,9 %	78,9 %
Formation générale des jeunes	62 %	49,9 %	74,8 %	60,5 %	52,5 %	68,6 %	65,3 %	58,0 %	72,8 %
Formation générale des adultes	3,6 %	3,1 %	4,1 %	5,4 %	5,4 %	5,5 %	4,8 %	4,8 %	4,8 %
Formation professionnelle	8,1 %	11,6 %	4,4 %	2,7 %	3,6 %	1,6 %	2,3 %	3,2 %	1,4 %

Statistiques fournies par le MELS

Pour la cohorte d'élèves entrée en 2001-2002, les finissants de l'année 2008 de la commission scolaire présentent des résultats **supérieurs** à ceux de l'ensemble des commissions scolaires de **5,2 points** et **supérieurs** à ceux de l'ensemble du Québec de **1,4 point**.

Pour les garçons de la commission scolaire, les résultats sont **supérieurs** de **3,1 points** par rapport à l'ensemble des commissions scolaires et ils sont **inférieurs** de **1,3 point** pour l'ensemble du Québec. Les résultats des filles sont **supérieurs** de **7,7 points** pour l'ensemble des commissions scolaires et **supérieurs** de **5,5 points** pour l'ensemble du Québec. Nous notons un écart de **18,8 points** entre la diplomation et la qualification des garçons et des filles (83,4 % et 64,6 %) à l'avantage des filles.

La part des diplômes et des qualifications attribuables à la formation professionnelle (8,1 %) est **plus élevée** de **5,4 points** par rapport à ce qui est observé dans l'ensemble des commissions scolaires (2,7 points) en 2008 et **plus forte** de **5,8 points** par rapport à ce qui est observé dans l'ensemble du Québec (2,3 points) en 2008. Pour faire suite à l'observation précédente, le résultat des garçons est plus élevé de **8 points** (11,6 % - 3,6 %) par rapport à l'ensemble des commissions scolaires et de **8,4 points** (11,6 % - 3,2 %) pour l'ensemble du Québec. Le résultat des filles est **plus élevé** de **2,8 points** (4,4 % - 1,6 %) pour l'ensemble des commissions scolaires et **plus élevé** de **3 points** (4,4 % - 1,4 %) pour l'ensemble du Québec.

Il faut noter que la commission scolaire facilite l'accès des jeunes à la formation professionnelle par l'application d'une formule souple de concomitance. Le contexte sociodémographique nous empêche de faire des groupes uniques en concomitance, mais en limitant à deux matières manquantes l'admission sous condition à la formation professionnelle, nous favorisons la poursuite des études et maximisons les chances de diplomation de nos élèves.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a précisé dans une lettre envoyée au président et au directeur général que la moyenne des taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans, des trois dernières années est de 76 % et la cible d'amélioration de la diplomation et de la qualification en 2020 pour la commission scolaire est de 85 %.

Les élèves sans diplôme ni qualification (décrocheurs)

En 2006-2007, le décrochage en formation générale des jeunes est **moins élevé** dans la commission scolaire que dans l'ensemble du réseau public. À la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, il est de 18,1 %. Cette situation est **plus faible** que les années précédentes. Si nous prenons le temps de désagréger les données, nous observons que l'écart entre les garçons et les filles est stable (autour de **12,7 points**), toujours à l'avantage des filles.

Le pourcentage de décrochage de l'ensemble des garçons à la commission scolaire est de **24,8 %**. Ce pourcentage est **moins élevé** que le pourcentage de ceux du réseau public (35,8 %) et que le pourcentage de ceux de l'ensemble du Québec (31,3 %). À la commission scolaire, nous percevons un taux de décrochage de **12,1 %** de l'ensemble des filles. Ce pourcentage est **moins élevé** que le pourcentage de celles du réseau public (22,2 %) et que le pourcentage de celles de l'ensemble du Québec (19,5 %).

	CSBE			Réseau des 69 CS			Ensemble du Québec		
	2006-2007			2006-2007			2006-2007		
Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs)	Total	G	F	Total	G	F	Total	G	F
	18,1 %	24,8 %	12,1 %	29 %	35,8 %	22,2 %	25,9 %	31,3 %	19,5 %

Statistiques fournies par le MELS

Les motifs de décrochage

Depuis plus de dix ans, les Services éducatifs tiennent des statistiques annuelles concernant les décrocheurs des établissements secondaires et leurs motifs de départ. Les statistiques annuelles tiennent compte des élèves pendant une année scolaire donnée. Les statistiques regroupent les élèves de la première à la cinquième année du secondaire.

Motifs de départ	Maladie		Travail		Aide aux parents		Déménagement		Non-motivation		Indiscipline		Décision des parents		N'a pas obtenu son diplôme de 5 ^e sec.		Autres		Sous-total		Total	Taux de décrochage	Clientèle au 30 sept.
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F					
2008-2009		1	71	15			1		11	6	4		1	4			4	6	92	32	124	1,81 %	6 867
Taux	0,8 %		69,4 %		0 %		0,8 %		13,7 %		3,2 %		4,0 %		0 %		8,1 %		74,2 %	25,8 %			
2007-2008			52	20					13	18	1		1	1			4	2	86	46	132	1,86 %	7 115
Taux	0 %		54,5 %		0 %		0 %		23,5 %		0,8 %		1,5 %		0 %		4,5 %		65,2 %	34,8 %			
2006-2007		1	65	22					7	5							19	7	91	35	126	1,73 %	7 293
Taux	0,8 %		69 %		0 %		0 %		9,5 %		0 %		0 %		0 %		20,6 %		72,2 %	27,8 %			

Les raisons les plus fréquentes de décrochage des élèves de la commission scolaire sont le travail et la non-motivation. Nous pouvons aussi nommer le fait que ce sont les garçons qui décrochent le plus. La Direction générale demandera à tous les établissements d'établir un portrait de cette situation et de travailler, de concert avec tous les intervenants et les partenaires, sur ces motifs de décrochage. Trois écoles sont plus à risque de retrouver ce type d'élève qui est généralement en 3^e, 4^e ou 5^e année du secondaire.

Nous souhaitons établir une démarche préventive et réactive concernant les motifs de décrochage. Il faut se préoccuper des cohortes et identifier collectivement un plan d'amélioration continue. Les Services éducatifs vont accompagner les écoles et les centres et collaborer avec les équipes-écoles et les centres pour améliorer cette situation.

PREMIER OBJECTIF MESURABLE				DEUXIÈME OBJECTIF MESURABLE				MOYENS
D'ici 2012, augmenter à 78 % la diplomation et la qualification des élèves de moins de 20 ans.				D'ici 2012, diminuer de 16 élèves le nombre de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs) des élèves de moins de 20 ans.				<p>Sous la responsabilité de la Direction générale, les Services éducatifs des jeunes et le Service de la formation de professionnelle et de l'éducation des adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'ensemble de la mise en œuvre du programme de dépistage précoce pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire et présenter des pratiques prometteuses; • Accompagner les établissements pour s'assurer de la passation du test pour les élèves décrocheurs potentiels (TEDP) aux élèves de la 6^e année du primaire des bassins des écoles ciblées (moyens retenus pour <i>L'école, j'y tiens!</i>); • Accompagner les équipes-écoles afin d'uniformiser et préparer des outils de planification et de correction du français pour toutes les écoles du primaire et du secondaire de la commission scolaire (moyens retenus pour <i>L'école, j'y tiens!</i>, la lettre à la ministre); • Analyser l'offre de service concernant « l'approche orientante »; • Accompagner les établissements du secondaire pour que les directions invitent les élèves qui ont des échecs lors des épreuves du MELS à reprendre ces épreuves (moyens retenus pour <i>L'école, j'y tiens!</i>); • Soutenir les établissements pour établir une veille stratégique au décrochage pour les élèves qui ont un parcours en escalier (matières de 3^e, de 4^e ou de 5^e secondaire à l'horaire) au 2^e cycle du secondaire (moyens retenus pour <i>L'école, j'y tiens!</i>, la lettre à la ministre); • Soutenir les établissements pour établir un partenariat avec les entreprises afin de contrer le décrochage; • Soutenir l'expérimentation et la mise en place d'un pré-diplôme d'études professionnelles (DEP) au 2^e cycle du secondaire; • Harmoniser le libellé des motifs de décrochage du secteur des jeunes, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes; • Mettre en place une table de concertation et de suivi pour le passage du secteur jeune en formation professionnelle et d'accompagnement à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes (moyens retenus pour <i>L'école, j'y tiens!</i>, la lettre à la ministre); • Assurer une continuité pour le passage de l'élève du secteur jeune à l'éducation des adultes (moyens retenus pour <i>L'école, j'y tiens!</i>).
<p>Indicateurs internes</p> <ul style="list-style-type: none"> • le taux de diplomation ou de qualification pour l'ensemble des garçons et pour l'ensemble des filles; • le taux de réussite des élèves de la 5^e année du secondaire de quelques écoles ciblées en suivant les résultats des élèves dans les disciplines telles que : français, mathématique et anglais langue seconde, et ce, à trois reprises au cours de l'année pour chaque année. 				<p>Indicateurs internes</p> <ul style="list-style-type: none"> • le taux de décrochage des garçons qui abandonnent pour les motifs suivants : travail et non-motivation; • le taux de réussite des élèves qui ont un cheminement particulier. 				
<p>Cibles</p> <p>2 % des élèves de moins de 20 ans</p>				<p>Cibles</p> <p>8 élèves de moins de 20 ans par année = 80 en 2020</p>				
Situation de départ	2012	2016	2020	Situation de départ	2012	2016	2020	
76 %	78 %	82 %	85 %	222	206	174	142	

BUT 2 L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PORTRAIT ET ANALYSE DE LA SITUATION

Au primaire

Tel qu'il est écrit dans la politique d'évaluation des apprentissages du MELS, la commission scolaire a la responsabilité de s'assurer que ses écoles évaluent les apprentissages des élèves et appliquent les épreuves imposées par le ministère. Depuis huit ans, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin rend obligatoire la passation d'épreuves en lecture et en écriture à la fin du 1^{er} cycle et en lecture à la fin du 2^e cycle. Nous avons poursuivi le but de recueillir des données et d'en faire l'analyse pour connaître le niveau d'implantation des changements proposés dans le cadre du renouveau pédagogique. L'analyse des données et les réflexions faites à partir des résultats obtenus orientent les actions à privilégier et les choix à faire pour l'accompagnement du personnel enseignant. Ces rapports d'analyse sont partagés avec les gestionnaires qui, à leur tour, les diffusent à leur équipe-école.

C'est avec fierté que nous vous présentons les données recueillies, car la grande majorité des élèves de nos établissements réussissent les épreuves de fin d'année. Vous trouverez, dans les tableaux suivants, les résultats des épreuves de lecture et d'écriture. Toutes les données sont fournies par le personnel enseignant des établissements, que nous tenons d'ailleurs à remercier.

	Lecture			
	Juin 2008		Juin 2009	
Premier cycle	Taux de réussite : 91 %	Taux d'échec : 9 %	Taux de réussite : 95 %	Taux d'échec : 5 %
Deuxième cycle	Taux de réussite : 84 %	Taux d'échec : 16%	Taux de réussite : 88 %	Taux d'échec : 12 %
Troisième cycle	Taux de réussite : 82 %	Taux d'échec : 18 %	Taux de réussite : 81 %	Taux d'échec : 19 %

Nous notons auprès des élèves du 2^e cycle qu'un pourcentage de 28 % des élèves réussit de façon acceptable, ce qui les positionne dans une zone de vulnérabilité. Au 3^e cycle, le pourcentage d'élèves en zone de vulnérabilité se situe à 31 %. Nous devons poursuivre les efforts investis dans la progression des apprentissages de la lecture, car il y a des écarts de réussite importants entre le 1^{er} et le 2^e cycle du primaire. Nous souhaitons analyser la situation des garçons concernant la lecture au primaire, car nous observons qu'il y a un écart de réussite de plus de 10 points dans certains milieux. Certaines écoles seront ciblées afin de suivre l'évolution des apprentissages et du développement de la compétence à lire.

	Écriture			
	Juin 2008		Juin 2009	
Premier cycle	Taux de réussite : 93 %	Taux d'échec : 7 %	Taux de réussite : 93 %	Taux d'échec : 7 %
Deuxième cycle	Taux de réussite : 90 %	Taux d'échec : 10 %	Taux de réussite : 87 %	Taux d'échec : 13 %
Troisième cycle	Taux de réussite : 90 %	Taux d'échec : 10 %	Taux de réussite : 90 %	Taux d'échec : 10 %

Il apparaît que les difficultés des élèves pour le 1^{er} cycle du primaire sont la syntaxe et l'orthographe lexicale. Les faiblesses des élèves du 2^e et du 3^e cycle portent sur les deux composantes de l'orthographe, soit la composante lexicale et la composante grammaticale. Elles demeurent un élément à travailler pour une plus grande maîtrise. C'est un défi à prioriser au cours des prochaines années. Les recherches ont reconnu que les garçons sont plus faibles que les filles dans la maîtrise du français écrit. Cette faiblesse se manifeste dans l'une des composantes de l'écriture, l'orthographe.

Au secondaire

Encore une fois, nous sommes fiers de vous présenter les résultats des élèves aux épreuves du MELS en français écriture.

	2007-2008 Taux de réussite			2008-2009 Taux de réussite		
	CSBE	Région 12	Province	CSBE	Région 12	Province
Français, écriture	89,5 %	87,7 %	82 %	87,7 %	87 %	82,3 %
Français, lecture	92,9 %	86,3 %	83,9 %	90,8 %	87 %	83,7 %

En 2008-2009, les résultats obtenus en écriture ont légèrement diminué par rapport à ceux de l'année 2007-2008, mais ils demeurent supérieurs à ceux de la région 12 et de la province. En lecture, les résultats restent supérieurs à ceux de la région 12 et de la province. Le taux de réussite de 90,8 % pour le français de la 5^e année du secondaire des élèves de la CSBE est excellent. Tout comme au primaire, nous souhaitons analyser la situation des garçons concernant la lecture au secondaire, car nous observons qu'il y a aussi des écarts de réussite dans trois écoles secondaires.

Lien avec les projets de la recherche

Le Service de la recherche et du développement a priorisé le développement de différents projets touchant le français.

Précolaire	Primaire	Orthopédagogie	Secondaire	Autres secteurs
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les centres d'activités à la maternelle ✓ Les sons de Pétales (conscience phonologique) ✓ Rigolos les mots avec Songé (conscience phonologique) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Apprentissage accéléré de la lecture en première année ✓ Expérimentation du programme des premières lectures ✓ Explo-Biblio ✓ Il était une fois... la lecture ✓ La lecture accompagnée : un bon moyen de différencier ✓ Lecture en période estivale avec Momot, le petit robot ✓ Profils de lecteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ De la conscience phonologique à l'écrit en première année ✓ Groupe de soutien en lecture ✓ J'apprends ce qui se passe dans ma tête ✓ Jouons avec les habitants du village de La Phrase ✓ Stratégix 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ De la Nouvelle-France à la nouvelle littéraire ✓ Ce fut leur fin et Plus jamais la violence ✓ Trousse de lecture : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le livre et la lecture accessibles en salle de classe ▪ Au sud du Rio Grande ▪ Le sport ▪ Maurice Richard ▪ Un roman, une bande dessinée 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Trousse « Fiers d'apprendre » ✓ Expérimentation des classes non mixtes au primaire ✓ Lire : un pouvoir d'action ✓ Projet d'orthopédagogie au secondaire

En juin 2010, les élèves de la 5^e année du secondaire seront la première cohorte ayant fait tout leur apprentissage du français du nouveau *Programme de formation de l'école québécoise*. Considérant que les élèves de la commission scolaire se positionnent bien sur le plan provincial aux épreuves ministérielles, nous souhaitons attendre la cohorte des finissants de juin 2010 pour établir notre situation de départ et déterminer nos cibles d'amélioration.

Les Services éducatifs ont élaboré leur plan d'action en lien avec le plan de la ministre. Ils en font le suivi régulièrement.

PREMIER OBJECTIF MESURABLE				DEUXIÈME OBJECTIF MESURABLE				MOYENS
Lecture D'ici 2012, maintenir ou augmenter, selon la situation de départ, à 88 % le taux de réussite des élèves de la 5 ^e année du secondaire aux épreuves de la commission scolaire.				Écriture D'ici 2012, maintenir ou augmenter à 85 %, le taux de réussite des élèves de la 5 ^e année du secondaire aux épreuves du MELS.				<p>Sous la responsabilité de la Direction générale et la collaboration des Services éducatifs et les directions d'établissements du primaire et du secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Uniformiser et préparer des outils de planification et de correction, pour le français, pour toutes les écoles du primaire et du secondaire de la commission scolaire (<i>L'école j'y tiens!</i>); • Mettre en place une analyse d'épreuves en écriture en 2^e, 3^e, 4^e et 5^e années du secondaire; • Poursuivre l'actualisation du plan d'action pour l'amélioration du français; • Analyser les résultats de lecture et de l'écriture des écoles ciblées à trois reprises durant l'année; • Promouvoir et soutenir les pratiques pédagogiques gagnantes du 2^e cycle du primaire et au secondaire; • Organiser un perfectionnement pour tous les enseignants (primaire, secondaire, éducation des adultes et formation professionnelle) en français pour répondre aux objectifs fixés par la ministre dans le plan d'action en français (<i>L'école j'y tiens!</i>, lettre à la ministre).
Indicateurs internes								
<ul style="list-style-type: none"> • le taux de réussite des garçons aux épreuves de commission; • l'écart de réussite en lecture et en écriture entre les garçons et les filles au primaire et au secondaire; • le taux de réussite des élèves de la première année du 2^e cycle auprès de quatre écoles ciblées au primaire. 								
Cibles Le pourcentage d'élèves de la 5 ^e année du secondaire qui ont réussi les épreuves de la commission scolaire en lecture au regard des résultats du 30 juin 2010				Cibles Le pourcentage d'élèves de la 5 ^e année du secondaire qui ont réussi les épreuves du MELS en écriture au regard des résultats du 30 juin 2010				
Situation de départ	2012	2016	2020	Situation de départ	2012	2016	2020	
88 %				85 %				

BUT 3 L'AMÉLIORATION DE LA RÉUSSITE ET DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, DONT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDAA)

Portrait et analyse de la situation

Pour l'année 2007-2008, la proportion des élèves identifiés EHDAA au primaire est de 16,7 % des élèves inscrits à la commission scolaire. Pour l'ensemble du Québec, nous y retrouvons un pourcentage de 14,8 %. Cela présente un écart de plus de 1,9 %. Toutefois, la commission scolaire intègre 84,8 % de cette clientèle dans les classes régulières, comparativement à 78,1 % pour l'ensemble du Québec. La commission scolaire présente un écart de 6,7 % au-dessus de l'ensemble du Québec.

Primaire

	CSBE	Réseau public		Ensemble du Québec	
	2007-2008	2007-2008		2007-2008	
Total des élèves inscrits	7 600	446 144		478 304	
Proportion des élèves EHDAA	16,7 %	15,5 %	+1,2 %	14,8 %	+1,9 %
Taux d'intégration	84,8 %	79,5 %	+5,3 %	78,1 %	-6,7 %

Pour l'année 2007-2008, la proportion des élèves identifiés EHDAA au secondaire se situe à 22,1 % des élèves inscrits à la commission scolaire. Pour l'ensemble du Québec, nous y retrouvons un pourcentage de 16,5 %. Nous avons donc un écart de plus de 5,6 %. La commission scolaire intègre 44 % de cette clientèle dans les classes régulières, comparativement à 45,4 % pour l'ensemble du Québec. Nous constatons un écart de 1,4 % au-dessous de l'ensemble du Québec pour l'intégration des élèves.

Secondaire

	CSBE	Réseau public		Ensemble du Québec	
	2007-2008	2007-2008		2007-2008	
Total des élèves inscrits	7 104	387 936		477 127	
Proportion des élèves EHDAA	22,1 %	19,9 %	+2,2 %	16,5 %	+5,6 %
Taux d'intégration	44 %	46,4 %	-2,4 %	45,4 %	-1,4 %

Plus de 8,8 % des élèves de la commission scolaire entrent avec des retards au secondaire. Pour l'ensemble du Québec, 9,8 % des élèves présentent des retards lors de l'entrée au secondaire. Nous avons donc 1 % de différence avec l'ensemble du Québec.

La commission scolaire investit, à même ses ressources budgétaires, une allocation supplémentaire de 1 000 000 \$ pour les services dédiés aux élèves HDAA et les élèves à risque. La commission scolaire favorise, lorsque le choix entre une intégration en classe régulière ou en classe spécialisée s'applique, l'intégration en classe ordinaire.

À la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, le choix de la modalité d'organisation de services se fait sur la base de l'évaluation des besoins et des capacités de chaque élève. Comme vous le constaterez, nous utilisons plusieurs modalités de regroupement des élèves permettant l'intégration à temps plein ou à temps partiel à la classe ordinaire, et selon les besoins, la fréquentation à la classe spéciale. Parmi les élèves HDAA identifiés, une proportion d'entre eux semble avoir de la difficulté à obtenir une diplomation ou une qualification, car les programmes d'études adaptés en déficience moyenne à sévère ou profonde, proposent de faire acquérir aux élèves des compétences essentielles au développement de leur autonomie et de leur sens des responsabilités et non une diplomation ou une qualification reconnue par le MELS. Cette proportion représente 44 % des élèves HDAA pour l'année 2008-2009. Nous évaluons qu'une proportion de 56 % d'élèves HDAA persévèrent et obtiennent plus facilement une diplomation ou une qualification. Nous recensons 109 élèves de 16 ans et plus ayant un code de difficulté 14 et plus à la fin de l'année 2008-2009. Quant à la diplomation ou la certification de ces élèves l'an passé, de même que les jeunes qui n'ont pas eu de certificat ni diplôme, nous les retrouvons en deux volets : ceux qui ont poursuivi en 2009-2010 et ceux qui n'ont pas continué pendant l'année scolaire 2009-2010. Ces derniers sont des décrocheurs EHDAA en 2008-2009. Les élèves HDAA de 16 ans et plus, qui ont quitté en cours d'année en 2008-2009, sans certificat ni diplôme (décrocheurs) sont au nombre de 19. Nous avons un total de 109 élèves. Alors, 19 élèves HDAA (excluant les élèves du programme d'initiation à la vie sociale et professionnelle (IVSP)) sur 109 (excluant IVSP) ont décroché en cours d'année, ce qui représente un taux de 14,84 %. Ainsi, 85,16 % de ces élèves ont soit été qualifiés ou diplômés. Il est possible qu'un certain nombre d'élèves poursuivent leur scolarisation en 2009-2010. Nous pouvons affirmer qu'il y a 38 élèves de 16 ans et plus HDAA d'un code 14 et plus, excluant IVSP, qui ont terminé en 2008-2009 et ne sont pas de retour en 2009-2010. Par contre, on ne peut encore savoir si ces élèves ont été diplômés ou certifiés. Nous accompagnons tous les élèves HDAA et les élèves à risque pour qu'ils persévèrent. Nous offrons un environnement pédagogique pour leur permettre de développer leur plein potentiel.

L'année 2009-2010 a permis de poursuivre la démarche d'analyse et de réflexion des pratiques de gestion et d'enseignement concernant les élèves HDAA. Cette démarche est accompagnée par les ressources régionales et les Services éducatifs. Elle s'inscrit dans le respect du plan d'action EHDAA du MELS. Nous pouvons observer que nous appliquons présentement les recommandations du plan EHDAA du MELS favorisant l'intégration des élèves en classe régulière. Cependant, l'utilisation du plan d'intervention représente un défi afin de permettre aux équipes-écoles d'avoir une vision commune de la problématique et d'utiliser cet outil comme une aide à l'apprentissage de l'élève pour en assurer rigoureusement un suivi et une évaluation. De plus, les directions du primaire ont amorcé en 2009-2010, et poursuivront en 2010-2011, une réflexion portant sur l'organisation des services à offrir aux élèves HDAA et surtout sur l'efficacité de ces services offerts. De façon plus spécifique, un comité de travail sera formé en 2010-2011 pour faire avancer les travaux en ce sens.

Dans sa politique EHDAA, le MELS a défini les caractéristiques de l'élève à risque. La commission scolaire n'a pas établi de façon spécifique le portrait de l'élève à risque et de l'élève présentant plus de deux ans de retard dans son milieu. Avec la collaboration des établissements primaires et secondaires, nous souhaitons définir ce portrait d'ici 2011. Nous pourrions alors présenter avec plus de précisions les zones de vulnérabilité de ces élèves lors de la publication du rapport annuel. Il nous sera possible d'identifier les disciplines et les périodes charnières pour dégager les zones de vulnérabilité et apporter le soutien nécessaire. Ces renseignements pourront être pris en considération lors du prochain plan stratégique 2012-2016.

But 3 – L’amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes cibles, dont les élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage

Nous observons une augmentation des retards d’apprentissage entre le passage du 1^{er} cycle du primaire et du 2^e cycle du primaire. Avec la complicité des Services éducatifs, la Direction générale souhaite documenter et analyser les causes de ces retards d’apprentissage. Il sera aussi intéressant de prendre en compte l’effet de la réduction des élèves par classe (*L’école, j’y tiens!*).

Une démarche explicite est partagée auprès des directions lors du passage primaire-secondaire. Ces derniers sont les maîtres d’œuvre de cette activité importante qui a pour but de classer les élèves et d’orienter les services éducatifs pour répondre à leurs besoins. Les activités sont très différentes d’un secteur à l’autre.

En lien avec l’entente de complémentarité MSSS-MELS, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin est présente activement autant au comité régional MSSS-MELS, qui lui établit les priorités régionales, qu’au comité local MSSS-MELS qui lui élabore un plan d’action en lien avec les priorités établies au niveau régional. Cette entente vise le partenariat entre différentes instances des réseaux de la santé et des services sociaux et celles du milieu de l’éducation pour favoriser particulièrement le développement et la réussite des élèves HDAA.

Certaines écoles de la commission scolaire nous offrent les regroupements suivants pour les élèves qui ne sont pas intégrés :

Au primaire :

Cheminement continu, classe-ressource, progrès continu, classe TED (trouble envahissant du développement), classe pour des troubles graves de comportement.

Au secondaire :

Cheminement continu (CPC 1 CPC 2, CPC 3), parcours de formation axée sur l’emploi, formation préparatoire au travail (FPT), formation menant à l’exercice d’un métier semi-spécialisé (FMSS), centre de formation en entreprise et récupération (CFER 1 et CFER 2), programme PACTE —13 -15 ans en déficience intellectuelle moyenne à sévère, programme DÉFIS —16 -21 ans en déficience intellectuelle moyenne à sévère, centre de ressources multidisciplinaires (CRM), initiation à la vie sociale et professionnelle (IVSP), classe d’apprentissage individualisé, mesure d’appui.

Dans un souci d’éviter aux parents d’enfants ayant des besoins particuliers d’avoir à répéter à maintes reprises les besoins et capacités de leur enfant, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin a mis en place, il y a quelques années, un protocole d’entente avec les centres de réadaptation de Chaudière-Appalaches. Ce protocole permet au CRDI et au CRDP, après autorisation des parents, de transmettre l’information pertinente aux acteurs du milieu scolaire afin de prévoir les adaptations nécessaires à l’intégration de l’élève à l’école. Cette façon de faire est devenue un automatisme qui rend beaucoup plus facile la transition. La mise en place des adaptations est donc plus rapide, plus efficace et mieux coordonnée. Cette offre de service a été une des premières au Québec et plusieurs régions ont emboité le pas par la suite.

But 3 – L’amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes cibles, dont les élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage

Il y a plus de sept ans, nous avons défini une politique des services éducatifs complémentaires. Nous offrons des services de psychologie, d’orthopédagogie, de travail social, de conseil en orientation, d’animation de vie spirituelle et d’engagement communautaire, d’animation Passe-Partout, de psychoéducation, d’orthophonie, de technique en éducation spécialisée, d’interprète, de technique en bibliothèque et de technique en loisir.

Bien que le ministère, dans sa politique EHDA, ait défini l’élève à risque, à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin nous n’avons jamais défini les caractéristiques et le profil de l’élève.

Pour la première année de cette convention de partenariat, nous désirons accompagner les enseignants pour développer des situations d’apprentissage qui favorisent le développement et le potentiel de tous les élèves HDAA pour les conduire vers une réussite personnelle et ainsi favoriser la persévérance scolaire. Nous souhaitons établir notre cible en tenant compte des élèves HDAA qui ont obtenu une diplomation ou une qualification, c’est-à-dire 85 % des élèves identifiés EHDA sans compter les élèves ayant une déficience moyenne à sévère ou profonde qui eux, se concentrent sur leur réussite personnelle en fonction de leur plan d’intervention. Nous nous engageons à documenter le volet de l’élève à risque pour la deuxième année de cette convention. En juin 2011, nous pourrions présenter la situation de ce dossier lors de la publication du rapport.

PREMIER OBJECTIF MESURABLE				MOYENS
D’ici 2012, maintenir à 85 % le taux de réussite des élèves HDAA pour l’obtention d’une diplomation ou d’une qualification.				Sous la responsabilité de la Direction générale et la collaboration des Services éducatifs et les directions d’établissements du primaire et du secondaire : <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un suivi rigoureux au plan d’action pour les élèves HDAA (<i>L’école, j’y tiens!</i>, lettre à la ministre); • Porter une attention aux facteurs de vulnérabilité (actions prometteuses) lors des différents passages des élèves identifiés à risque (<i>L’école, j’y tiens!</i>, lettre à la ministre) et proposer un plan de travail; • Susciter une réflexion concernant le plan d’intervention, le suivi et son évaluation (suivi au plan EHDA); • Soutenir les équipes-écoles pour la mise en œuvre du dossier d’aide particulière; • Documenter le portrait de l’élève à risque et l’élève ayant plus de 2 ans de retard.
Indicateurs internes ou objectifs internes <ul style="list-style-type: none"> • le taux de réussite des élèves inscrits aux programmes suivants : FPT, FMS (juin 2010, juin 2011 et juin 2012); • le taux de persévérance des élèves à risque (juin 2012). • chaque élève HDAA travaille à atteindre sa réussite personnelle (plan d’intervention) 				
Cibles 85 % des élèves HDAA qui obtiendront une diplomation ou une qualification				
Situation de départ 85 %	2012 85 %	2016 À définir	2020 À définir	

BUT 4 L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

PORTRAIT ET ANALYSE DE LA SITUATION

Pour donner suite au plan d'action du MELS sur la violence, nous avons invité les différents porteurs de dossiers concernés par ce plan d'action à concerter leurs actions et à s'assurer que les diverses composantes reliées à l'implantation du plan d'action pour contrer la violence soient prises en compte.

Les Services éducatifs du secteur des jeunes sont responsables de l'élaboration et de la mise en place d'un plan d'action pour soutenir les écoles dans l'établissement de leur portrait et la mise en place de leur plan d'action pour contrer la violence. Un comité de travail est à élaborer ce plan d'action. Il agit en tant que comité de pilotage. Il est formé de gestionnaires des Services éducatifs, des directions d'écoles primaires et secondaires et de professionnels. En cette deuxième année d'implantation du plan d'action contre la violence, ce comité a priorisé l'offre de perfectionnement pour toutes les équipes de crise des écoles. Ce perfectionnement visait à outiller les équipes pour leur permettre de bien comprendre les interventions porteuses en matière de violence et d'intimidation.

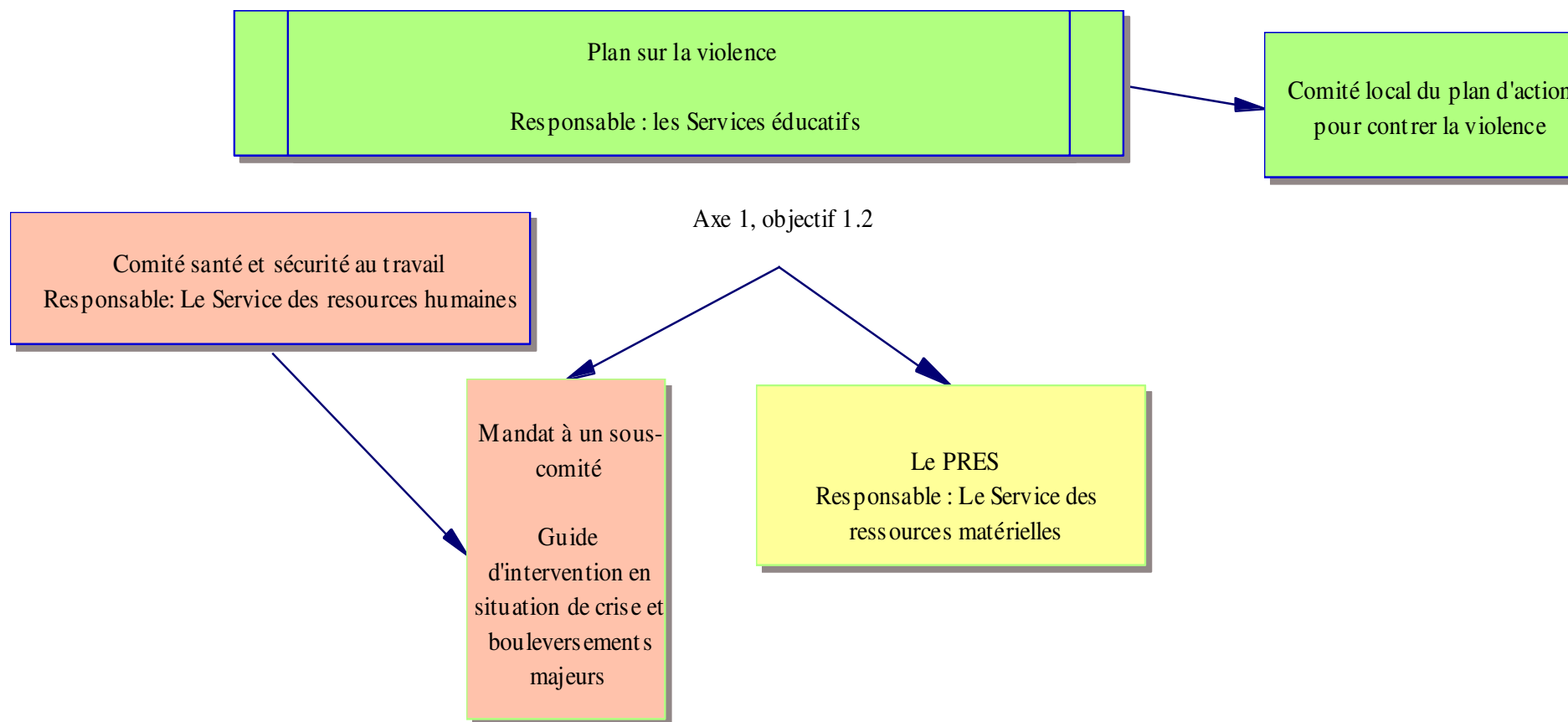
Outre le gestionnaire des Services éducatifs responsable du dossier, un agent de soutien local a été identifié et il participe aux travaux des groupes relais régionaux pour s'assurer que les orientations prises vont faciliter l'implantation du plan d'action contre la violence dans les écoles du territoire et ultimement avoir un impact sur les actes de violence et d'intimidation dans les écoles. C'est par cette voie que les outils et documents proposés par le MELS sont diffusés.

Le comité santé et sécurité au travail est sous la responsabilité du Service des ressources humaines. Le comité a le mandat de veiller à la mise en œuvre du *Plan d'action en matière de santé et mieux-être 2007-2010* et de son évaluation. L'élaboration du plan d'action en matière de santé et mieux-être découle principalement de la volonté de la Commission de la Beauce-Etchemin de favoriser la santé et le mieux-être de son personnel. En fait, l'adoption de la *Politique sur la santé et la sécurité au travail* au milieu des années 90 a amené la création d'un comité en santé et sécurité au travail. Au fil des ans, des actions ont été mises de l'avant tant par les représentants de ce comité, la Direction générale, le Service des ressources humaines que par les différents acteurs de la commission scolaire. Parmi les moyens mis sur pied, il y a eu le *Programme d'aide aux employés (PAE)*, différents programmes d'accompagnement et de mentorat sur la qualité de vie au travail, un journal en santé et mieux-être et plusieurs autres activités de soutien individuel et collectif. Toutefois, avec le temps, un besoin d'intégration s'est fait sentir. Par conséquent, l'émergence d'un plan d'action en matière de santé et mieux-être apparaît comme une suite logique aux efforts déjà déployés. Le plan d'action repose sur quatre thèmes prioritaires. En fait, les membres du comité santé et sécurité se sont inspirés particulièrement de la planification stratégique 2003-2006 de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, du colloque sur la qualité de vie et de leur vécu en tant que membres du personnel pour soumettre leurs recommandations concernant les thèmes et proposer des orientations, des objectifs ainsi que des moyens d'action.

Le comité santé et sécurité au travail est aussi responsable de produire et de diffuser un guide d'intervention en situation de crise et de bouleversements majeurs. La commission scolaire invite chaque école à se doter d'un comité de situation de crise. Elle soutient son intervention en offrant un perfectionnement obligatoire aux cellules de crise identifiées par les directions de tous les établissements. Le guide d'intervention en situation de crise et de bouleversements majeurs est alors présenté. Du perfectionnement sur la prévention du suicide et l'intervention à la suite d'un suicide a été offert aux psychologues de la commission scolaire par les Services éducatifs relativement à ce guide.

Depuis septembre 2008, **le Service des ressources matérielles** collabore avec les services policiers de la région pour la mise en place des différentes mesures indiquées dans le *Plan de réponse pour des établissements sécuritaires (PRES)*. La première phase est complétée. Actuellement, les policiers font une tournée dans les établissements pour informer le personnel des écoles des stratégies de défense. Jusqu'à maintenant, seize établissements primaires ont décidé de suivre les recommandations des services policiers et de verrouiller les portes de l'établissement pendant les heures de classe. À ce jour, onze écoles primaires et deux écoles secondaires ont restreint l'accès à l'école en diminuant le nombre de portes ouvertes pendant les heures de classe.

Le tableau suivant présente les mandats et responsabilités de chacun des porteurs de dossiers.



À la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, la prévention de la violence faisait l'objet de préoccupations bien avant l'arrivée du plan d'action ministériel. Des travaux avaient été réalisés par le biais du Service de la recherche et du développement pour aider le personnel enseignant du préscolaire à faire face aux comportements des tout-petits. Une démarche de concertation avec les organismes partenaires et un recueil d'outils a ainsi été produit (PACI-Raide). Cela a donné lieu, par la suite, à du perfectionnement pour le personnel enseignant qui recevait des élèves ayant des troubles de comportement, dont la violence. D'autres productions ont aussi été réalisées au fil des années avec le soutien du Service de la recherche et du développement en lien avec les habiletés sociales, l'encadrement aux récréations et la gestion des comportements : *Développement des habiletés affectives et sociales*, *le Guide de référence pour la gestion des conflits*, *La Roue de l'affirmation*, *Les Sentinelles disent non à la violence*, *Outils pour les parents* et *Place aux étoiles*.

But 4 – L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

La plupart des écoles de la commission scolaire sont à débiter le processus d'évaluation de leur portrait relativement aux manifestations de la violence et ses facteurs de protection. Les directions d'écoles estiment que la violence physique n'est pas tellement présente dans les écoles. Les directions d'écoles sont préoccupées par la violence, ce qui les amène à mettre des ressources et à avoir recours à des outils pour empêcher qu'elle se manifeste. Toutefois, la violence se manifeste de façon plus subtile et sournoise (violence indirecte, cyberintimidation, etc.). Le personnel des écoles, notamment les professionnels, est impliqué dans la gestion de ces situations. Aussi, à ce jour, deux écoles primaires utilisent le programme *Au cœur de l'harmonie* et 21 écoles primaires de la commission scolaire et une école secondaire ont intégré le programme *Vers le pacifique*. Une équipe de professionnels de l'animation de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire est même à élaborer un projet de développement visant à informatiser certains aspects de ce programme pour en faciliter l'utilisation. Depuis 2004-2005, 36 écoles ont adhéré à l'approche *École en santé* (nous avons ainsi dépassé l'objectif que nous nous étions fixé qui était de 25 établissements). Cette approche touche, entre autres, les compétences sociales et les comportements sains et sécuritaires. Elle permet une démarche intégrée des différents plans d'action à implanter dans les écoles, exemple violence, sexualité, politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, etc.

La commission scolaire profite aussi des services d'une conseillère pédagogique qui accompagne les équipes-écoles pour la tenue de comités d'expertise concernant les troubles graves de comportements. Le but de ces comités est de travailler en équipe multidisciplinaire avec les organismes partenaires et d'analyser la situation pour définir le meilleur service à l'élève en lien avec sa famille. Le tableau ci-après indique le nombre de ces comités tenus depuis 2008-2009 et 2009-2010.

	Nombre de comités d'expertise	
	2008-2009	2009-2010
Secondaire	24	11
Primaire	16	4

OBJECTIF MESURABLE	MOYENS
<p>Atteindre 100 % des établissements qui ont mis en œuvre une stratégie d’intervention pour contrer la violence, notamment l’intimidation, d’ici 2012.</p>	<p>Sous la responsabilité de la Direction générale et la collaboration des Services éducatifs et les directions d’établissements du primaire et du secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les écoles dans l’établissement de leur portrait et de leur plan d’action et la mise en œuvre du plan d’action local pour contrer la violence, notamment l’intimidation; • Établir un portrait de la commission scolaire concernant les types de violence vécue dans nos établissements pour documenter ce volet afin d’en tenir compte lors de la révision du Plan stratégique 2012-2016; • Offrir du perfectionnement aux équipes de crise et aux intervenants qui sont davantage touchés par la gestion des comportements violents (zones considérées à risques ou stratégiques). Par exemple : chauffeurs d’autobus, surveillants, service de garde, etc.; • Accompagner les établissements afin de réviser leurs pratiques concernant des mesures alternatives à la suspension. <p>Sous la responsabilité du Service des ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le plan d’action en matière de santé et mieux-être (2010) qui contient, entre autres, la révision du guide d’intervention en situation de crise et de bouleversements majeurs.
<p>Indicateurs internes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des établissements qui ont établi un portrait et une analyse de la situation pour juin 2011; • Pourcentage des établissements ayant élaboré une stratégie d’intervention pour contrer la violence et l’intimidation pour juin 2012. 	
<p>Cibles</p> <p>100 % des écoles</p>	

BUT 5 L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

PORTRAIT ET ANALYSE DE LA SITUATION

En 2007-2008, dans la commission scolaire, 320 jeunes de moins de 20 ans s'inscrivent pour la première fois en formation professionnelle. Plus de 143 d'entre eux, soit **44,7 %**, sont âgés de 18 ou 19 ans au 30 septembre 2007, 137 d'entre eux, soit **42,8 %**, ne sont détenteurs ni d'un diplôme ni d'une qualification. Il y a, parmi ces nouveaux inscrits, 218 garçons et 102 filles.

Dans la commission scolaire, l'accès à la formation professionnelle aux élèves âgés de moins de 20 ans est **plus important** que dans l'ensemble des commissions scolaires. Les résultats de la commission scolaire **croissent légèrement** depuis les quatre dernières années. Le nombre de nouveaux inscrits âgés de moins de 20 ans en formation professionnelle par rapport au nombre total d'inscrits au secondaire en formation professionnelle est égal à **50 %** pour 2007-2008. Dans cette même année, l'accès à la formation professionnelle est **moins tardif** comparativement aux résultats de l'ensemble des commissions scolaires. La proportion des nouveaux inscrits de 18 et 19 ans pour la commission scolaire est de **44,7 %**. Pour l'ensemble des commissions scolaires, elle est de **61 %**. L'écart est de 17 points.

Pour 2007-2008, dans la commission scolaire, l'accès à la formation professionnelle des élèves de moins de 20 ans sans diplôme ni qualification est légèrement **plus faible** que l'ensemble des commissions scolaires. Il est de **42,8 %** par rapport à l'ensemble des commissions scolaires qui est de **44,9 %**. Pour 2007-2008, dans la commission scolaire, l'accès à la formation professionnelle après interruption des études est **moins important** que l'ensemble des commissions scolaires. Il est de **5,3 %** par rapport à l'ensemble des commissions scolaires qui est de **11,6 %**. Pour 2007-2008, dans la commission scolaire, la proportion des garçons parmi les nouveaux inscrits est de **68 %** par rapport à l'ensemble des commissions scolaires qui est de **63,8 %**. Vous retrouvez dans les tableaux suivants, l'ensemble du nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle.

2007-2008

	CSBE		69 commissions scolaires du réseau public	
	Nombre d'élèves	%	Nombre d'élèves	%
Sexes réunis	320		13 047	
16 ans et moins	10	3,1 %	745	5,7 %
17 ans	167	52,2 %	4 342	33,3 %
18 ans	106	33,1 %	4 817	36,9 %
19 ans	37	11,6 %	3 143	24,1 %
Sans diplôme/qualification	137	42,8 %	5 859	44,9 %
Avec diplôme/qualification	183	57,2 %	7 188	55,1 %
En continuité	303	94,7 %	11 537	88,4 %
Après interruption	17	5,3 %	1 510	11,6 %

2007-2008

	CSBE		69 commissions scolaires du réseau public	
	Nombre d'élèves	%	Nombre d'élèves	%
Sexe masculin	218		8 330	
16 ans et moins	5	2,3 %	500	6 %
17 ans	122	56 %	2 931	35,2 %
18 ans	65	29,8 %	3 030	36,4 %
19 ans	26	12 %	1 869	22,4 %
Sans diplôme/qualification	99	45,4 %	3 942	47,3 %
Avec diplôme/qualification	119	54,6 %	4 388	52,7 %
En continuité	207	95 %	7 366	88,4 %
Après interruption	11	5 %	964	11,6 %

2007-2008

	CSBE		69 commissions scolaires du réseau public	
	Nombre d'élèves	%	Nombre d'élèves	%
Sexe féminin	102		4 717	
16 ans et moins	5	5 %	245	5,2 %
17 ans	45	44 %	1 411	29,9 %
18 ans	41	40 %	1 787	37,9 %
19 ans	11	11 %	1 274	27 %
Sans diplôme/qualification	38	37 %	1 917	40,6 %
Avec diplôme/qualification	64	63 %	2 800	59,4 %
En continuité	96	94 %	4 171	88,4 %
Après interruption	6	6 %	546	11,6 %

But 5 – L’augmentation du nombre d’élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Le tableau suivant représente les élèves de moins de 20 ans diplômés au 30 juin 2009.

	Nombre d’élèves au début de la formation			Nombre d’élèves à la fin de la formation			Élèves diplômés									Nombre d’élèves ayant abandonné			Taux d’abandon		
							Nombre d’élèves diplômés			% d’élèves diplômés du groupe initial			% d’élèves diplômés du groupe final								
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total
Élèves de moins de 20 ans	102	212	314	77	166	243	74	150	224	73 %	71 %	71 %	96 %	90 %	92 %	25	46	71	25 %	22 %	23 %
Élèves au total	438	558	998	298	429	727	277	373	650	63 %	67 %	65 %	93 %	87 %	89 %	140	129	271	32 %	23 %	27 %

Le Service de la recherche et du développement et le Service de la formation professionnelle ont élaboré, en partenariat avec une équipe de chercheurs de l’Université de Sherbrooke, un profil de l’élève à la formation professionnelle. Considérant le nombre important de jeunes de moins de vingt ans, les enseignants ont exprimé le besoin d’actualiser certaines pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de cette clientèle.

Le pourcentage d’élèves de moins de 20 ans sur l’ensemble des élèves inscrits à la formation professionnelle se situe à plus de **50 %** de la clientèle totale. Toutefois, nous tenons à préciser que nous avons une diminution de la clientèle à la formation professionnelle depuis les 3 dernières années. Cela a aussi un effet sur le nombre d’élèves de moins de 20 ans. En ce moment pour l’année scolaire 2010-2011, il y a 286 élèves de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle, ce qui représente **56 %** de tous les élèves inscrits.

But 5 – L’augmentation du nombre d’élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

PREMIER OBJECTIF MESURABLE				MOYENS
D’ici 2012, maintenir à plus de 250 le nombre d’élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.				Sous la responsabilité de la Direction générale et la collaboration du Service de la formation professionnelle et de l’éducation des adultes : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des programmes communs entre les Services éducatifs des jeunes et la formation professionnelle. (ex. Pré-DEP); • Favoriser la mise en place de passerelles et de parcours de continuité; • Analyser et actualiser le plan de communication de la formation professionnelle pour juin 2012; • Valoriser et promouvoir la formation professionnelle et la présence des jeunes en formation professionnelle; • Diffuser le profil de l’élève en formation professionnelle.
Indicateurs internes				
Le nombre d’élèves de moins de 20 ans.				
Cibles				
Plus de 250 élèves de moins de 20 ans.				
Situation de départ	2012	2016	2020	
320	Plus de 250			

LES MODALITÉS DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE À L'ATTEINTE DES BUTS FIXÉS ET DES OBJECTIFS MESURABLES DÉTERMINÉS PAR LA MINISTRE

Pour le processus de la rédaction de la convention de partenariat, le comité interservices formé des gestionnaires des Services éducatifs jeunes, du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et de l'agente en recherche et développement, accompagné de la direction générale adjointe – pédagogique, s'est réuni pour élaborer le canevas de travail, la cueillette et l'analyse des données, la validation et la rédaction des textes. Les directions d'établissement des écoles primaires et secondaires ainsi que les directions des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes ont été consultées et informées des travaux tous les mois depuis septembre 2009. Le comité de pilotage du plan stratégique a été saisi des moyens élaborés pour *L'école, j'y tiens!* et il a été consulté sur la convention de partenariat. Le comité de parents de la commission scolaire a été informé de la convention de partenariat. Le conseil des commissaires a lui aussi été informé de l'évolution des travaux.

Les mesures que la commission scolaire entend prendre pour atteindre les buts, les objectifs et les cibles ainsi que le calendrier de la réalisation de sa contribution seront consignés dans un tableau de bord. Les mécanismes de régulation seront composés de différentes données pour permettre une lecture de la réalité qui va aider au pilotage. Ces données seront des outils permettant de prendre des décisions éclairées.

Il est important de disposer d'instruments de mesure de progression et de signes pour ajuster les actions en cours de route. Ces instruments seront utiles pour la gestion de la convention de partenariat, dans le but de fournir des renseignements sur les tendances du moment et ainsi orienter la gouvernance à tous les paliers.

Sous la responsabilité de la Direction générale, le comité interservices, formé des gestionnaires des Services éducatifs jeunes, du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et de l'agente en recherche et du développement, aura le mandat d'analyser les différentes données pour informer le comité de pilotage du plan stratégique de l'état de la situation concernant la progression de l'atteinte des buts de la convention de partenariat. Nous souhaitons ainsi instaurer une culture positive de la gestion axée sur les résultats.

Voici la liste des instruments de mesure ciblés à ce jour :

- Les statistiques du MELS;
- Les rapports sur l'évaluation aux épreuves;
- Les statistiques de la commission scolaire concernant les motifs de décrochage;
- Les analyses des résultats des épreuves de la lecture et de l'écriture au primaire et au secondaire;
- L'étude de la mise en place du Pré-DEP;
- Les comptes rendus ou journal de bord des différents comités reliés à la violence;
- Le taux de satisfaction du personnel concernant les perfectionnements.

La démarche générale de l'évaluation de la convention de partenariat sera regroupée en trois phases selon le moment de la réalisation : **avant** (se préparer, rédiger le plan d'évaluation, produire les instruments de mesure et établir des règles d'éthique), **pendant** (durant l'action, recueillir les données, analyser et interpréter les données et énoncer le jugement et les recommandations), et finalement **après** (le suivi, la rédaction du rapport, le réinvestir des résultats et faire le retour sur l'évaluation, c'est-à-dire rendre compte.)

LES MOYENS QUE LA COMMISSION SCOLAIRE ENTEND PRENDRE POUR S'ASSURER DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES QU'ELLE A ÉTABLIS DANS SON PLAN STRATÉGIQUE

La commission scolaire tient à préciser les grandes lignes du plan d'action qu'elle a mis en œuvre pour atteindre ses objectifs spécifiques.

Dans un premier temps, tous les services centraux sont invités à présenter un plan d'action des priorités reliées au plan stratégique. Un tableau de bord accompagne l'état de la situation pour l'atteinte des priorités que les services centraux ont établies.

Les travaux des services centraux sont présentés au conseil des commissaires ainsi qu'à l'assemblée générale des gestionnaires (AGG).

Le comité de pilotage est réuni à deux reprises pour être informé des travaux reliés au plan stratégique.

Les Services éducatifs des jeunes accompagnent les écoles identifiées par la stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA) de façon particulière.

La Direction générale analyse les projets éducatifs et les plans de réussite de tous les établissements et s'assure des liens avec le plan stratégique de la commission scolaire.

Le comité interservices se réunira régulièrement pour suivre la progression de l'atteinte des buts de la convention de partenariat.

Le comité de coordination est consulté et informé des travaux du comité interservices.

Tous les comités des directions d'établissement (CDEP, CDES, CDCEA, CDCFP, CPS, CASSC) sont consultés et informés des travaux du comité interservices.

LES MÉCANISMES DE SUIVI ET DE REDDITION DE COMPTES

Les mécanismes de suivi de la réalisation du plan stratégique et les mécanismes de reddition de comptes de la convention de partenariat seront consignés dans le tableau de bord. Le tableau de bord servira à définir les modalités de suivi et d'évaluation des moyens que nous avons ciblés pour l'atteinte des objectifs.

Les grandes lignes seront orientées vers :

- La réussite des garçons;
- Pendant l'année 2010-2011, nous établirons un portrait plus spécifique concernant les élèves à risque et les élèves ayant plus de deux ans de retard. Nous pourrons rendre compte de l'état de la situation dans le rapport annuel 2010-2011. Ce portrait pourra aussi enrichir l'analyse de la situation de ce volet en préparation de la planification stratégique 2012-2016;
- Pendant l'année 2010-2011, nous établirons un portrait plus spécifique concernant les zones de vulnérabilité de la commission scolaire concernant la violence. Il se peut que des réseaux ou des établissements soient ciblés. Nous pourrons rendre compte, dans le rapport annuel 2010-2011, de l'état de la situation et proposer des ajustements. Ce portrait pourra lui aussi enrichir l'analyse de la situation de ce volet en préparation de la planification stratégique 2012-2016.

Le tableau de bord, un échéancier

Un tableau de bord sera élaboré afin d'établir un agenda pour assurer un suivi à la progression des objectifs de la convention de partenariat et pour évaluer l'efficacité des moyens qui ont été retenus. Ce tableau de bord pourra devenir un portfolio pour recueillir différentes données afin d'actualiser la prochaine planification stratégique. Les mécanismes mis en place pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des moyens de la convention de partenariat y seront présents. Le tableau de bord sera partagé avec les membres du conseil des commissaires, le comité de pilotage du plan stratégique, le comité de coordination des directions de services et l'ensemble des gestionnaires. Il servira de support pour rédiger le rapport annuel pour rendre compte de l'atteinte des objectifs. Le rapport annuel sera diffusé à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, auprès de tout le personnel de la commission scolaire et de toute la population de son territoire.

Le rapport annuel

La publication du rapport annuel se fait habituellement à l'automne. Nous tiendrons une séance publique afin de présenter le rapport annuel qui deviendra l'outil principal de la reddition de comptes. Le rapport annuel servira aussi à rendre compte à la ministre des résultats obtenus en regard des buts et des objectifs mesurables à la convention de partenariat. Le rapport annuel sera disponible à tous les citoyens du territoire de la CSBE.

Lors du processus d'élaboration de sa planification stratégique en 2007, la commission scolaire a procédé aux consultations suivantes :

- Le comité de pilotage du plan stratégique;
- Le conseil des commissaires;
- L'assemblée générale des gestionnaires;
- Les différents syndicats.

LES ENGAGEMENTS DES PARTIES

Considérant que la convention de partenariat vise à accroître la persévérance scolaire et la réussite des élèves;

Considérant que les commissions scolaires contribuent à la mise en œuvre des orientations et des plans d'action ministériels;

Considérant que la signature de la convention de partenariat n'a pas pour objectif d'ajouter des ressources financières additionnelles à celles qui sont allouées à la commission scolaire conformément aux règles budgétaires;

Considérant que les commissions scolaires contribueront, s'il y a lieu, à des travaux qui seront mis en place par le MELS afin de définir de nouveaux indicateurs.

Les parties conviennent des engagements suivants :

Le MELS s'engage à :

- soutenir la commission scolaire dans la mise en œuvre et le suivi de sa convention de partenariat et dans le processus de reddition de comptes;
- fournir, au fur et à mesure de leurs disponibilités, des données statistiques, de l'information ou des analyses pertinentes permettant de soutenir la mise en œuvre de la convention de partenariat.

La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin s'engage à :

- contribuer à la mise en œuvre des orientations et des plans d'action ministériels;
- continuer d'assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics qui lui sont confiés;
- continuer de soutenir et d'accompagner le personnel des établissements.

LA DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat entre en vigueur le 1^{er} juillet 2010. Elle est d'une durée de deux ans. Elle prendra fin le 30 juin 2012 en même temps que la planification stratégique de la commission scolaire.

LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

En foi de quoi, ont signé à _____, le _____ 2010,

Pour le ministère

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

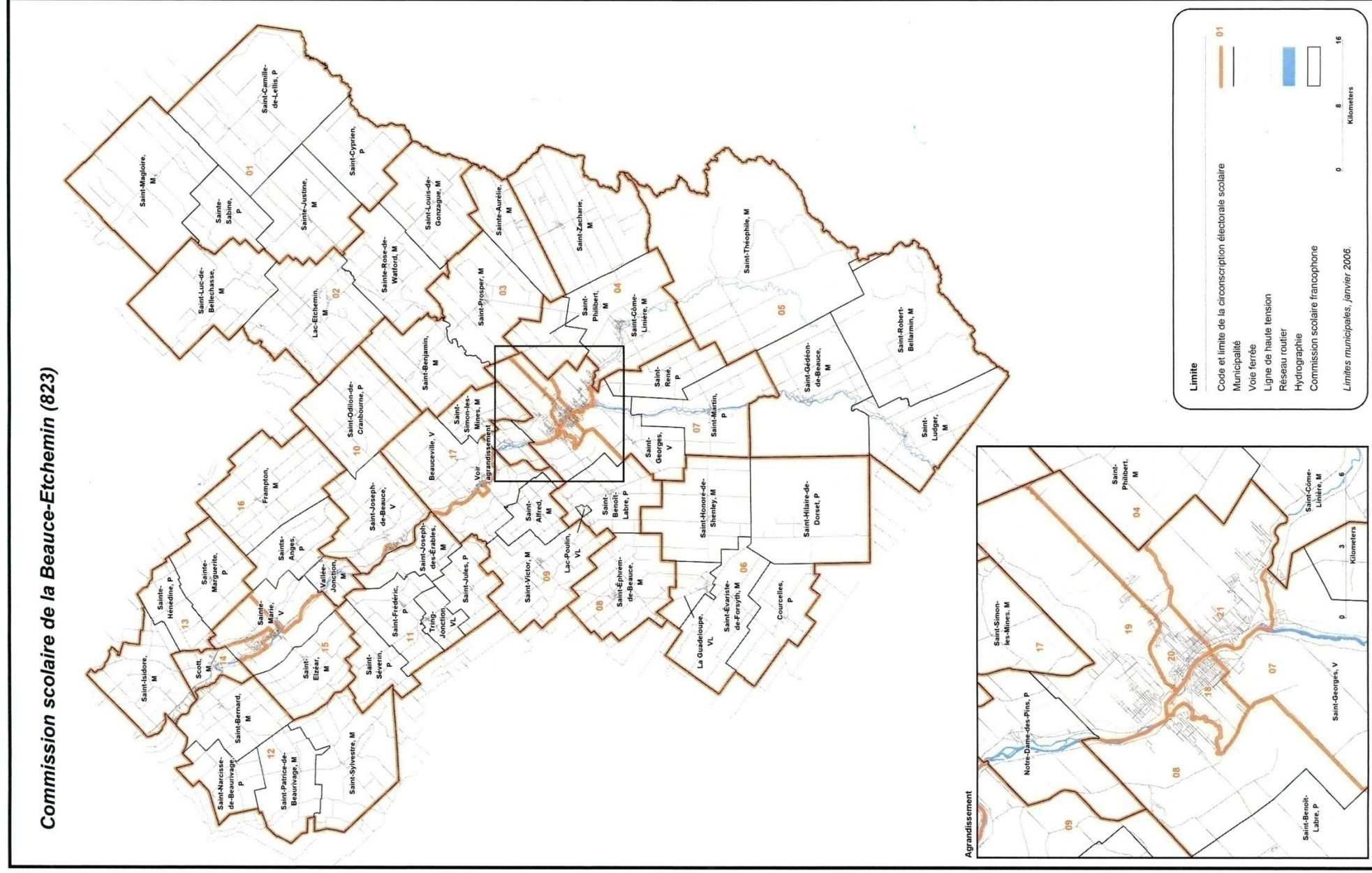
Monsieur Alain Veilleux
Sous-ministre adjoint responsable des régions

Pour la commission scolaire

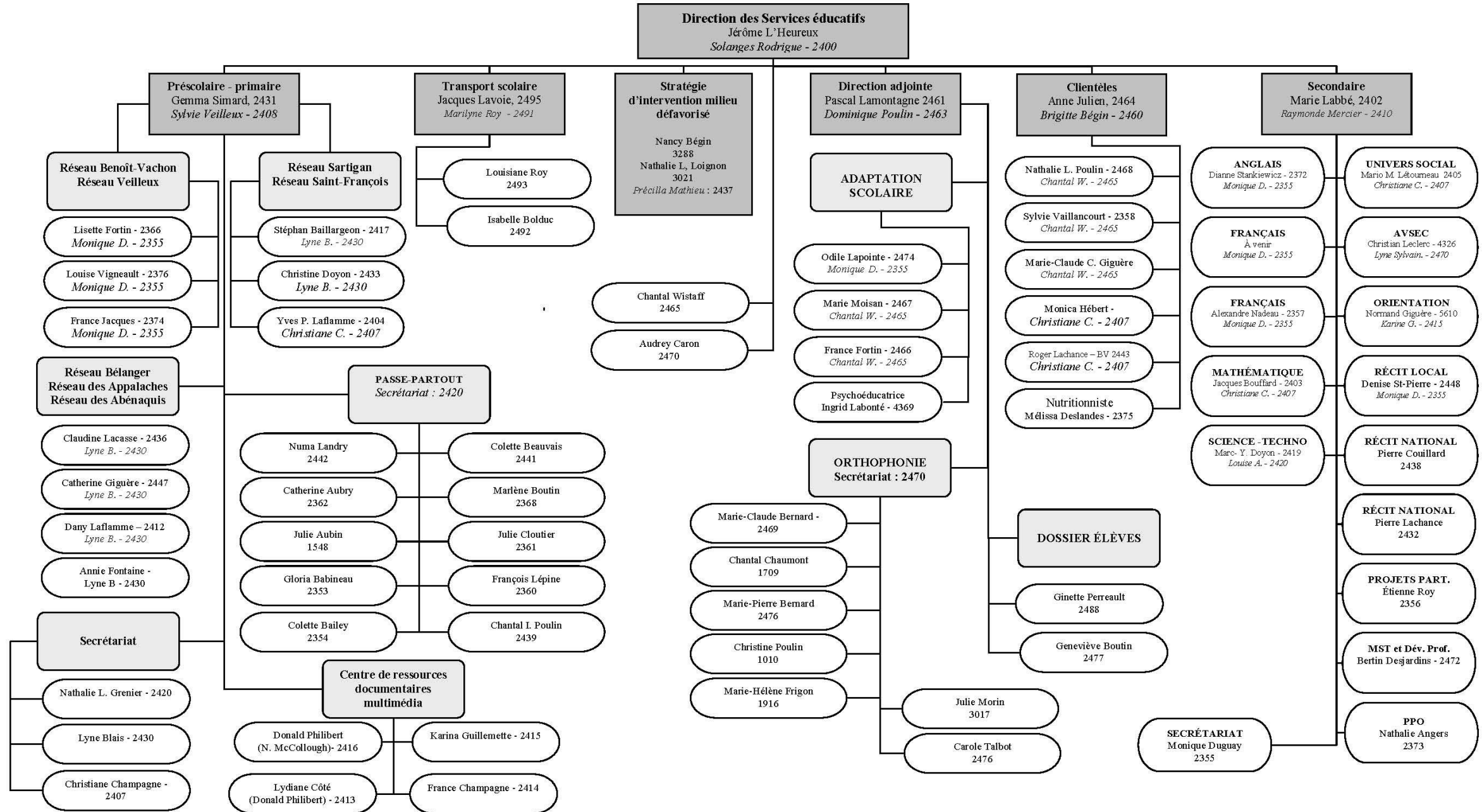
Monsieur Charles-Henri Lecours
Président de la commission scolaire

Monsieur Normand Lessard
Directeur général de la commission scolaire

ANNEXE 1 CARTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEUCE-ETCHEMIN



ANNEXE 2 DÉPLOIEMENT DES SERVICES ÉDUCATIFS DES JEUNES





Notre Plan stratégique 2007-2012 exprime notre volonté d'offrir des services de qualité à l'ensemble de notre clientèle. La gestion participative et la collaboration de tous doivent être mises à contribution afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

À nous maintenant de relever ce défi et de passer à l'action.



S'engager dans la
bonne direction

Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
1925, 118^e Rue, Saint-Georges (Québec) G5Y 7R7
Téléphone: 418 228-5541 • Télécopieur: 418 228-5549

www.csbe.qc.ca



Image: iStockphoto.com 100225-007





Notre mission

- Assurer à la population que nous desservons l'accès à une formation visant le développement global de la personne tout en lui offrant la possibilité de développer les compétences nécessaires à sa réussite.
- Accompagner et soutenir le personnel des établissements dans la réalisation de leur mission qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier.
- Contribuer de manière responsable aux dynamismes des établissements et de notre collectivité, notamment aux plans de la culture, de l'économie, de l'environnement, de la science et de la technologie, de la spiritualité et de la vie en santé.
- Participer à l'élaboration et à la réalisation de programmes en collaboration et en partenariat avec des organismes externes.

Notre vision

Une éducation axée sur le développement global de la personne favorisera l'émergence de citoyens autonomes et responsables, collaborateurs, ouverts sur le monde, habiles à utiliser les technologies ou même à en concevoir de nouvelles.

Nos valeurs

Voici les valeurs organisationnelles privilégiées par notre commission scolaire :

Le respect de la personne qui se définit par des relations simples et harmonieuses. Dans notre organisation où le respect de la personne est privilégié, l'empathie, la bonté et la générosité caractérisent les rapports entre les individus.

La loyauté et l'intégrité qui se décrivent par des relations franches, honnêtes et transparentes. Cela suppose qu'on agisse en cohérence avec notre mission éducative et qu'on assume ses engagements avec éthique.

La coopération qui repose sur la mise en commun des compétences et de l'expérience de tous les membres de notre organisation. Elle se traduit par le souci de transparence et de respect des responsabilités de chacun. Elle se manifeste par des mécanismes d'information, de consultation et de collaboration.

L'ouverture d'esprit qui se vit au quotidien par des attitudes qui déterminent ou orientent nos actions. Elle est un préalable à l'innovation, à la création et à la collaboration.

Notre organisation attend de chacun des membres du personnel l'adhésion à ces valeurs.

Enjeux	Orientations	Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Offrir des services adaptés aux besoins de tous nos élèves	Un but partagé : la réussite éducative de chaque élève	1.1 La réussite du plus grand nombre d'élèves inscrits au secteur des jeunes, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle	1.1.1 Soutenir le personnel des établissements dans la mise en œuvre de stratégies d'intervention particulières pour accroître le taux de réussite à la compétence à lire.	Taux de satisfaction du personnel des établissements à l'égard du soutien offert par la commission scolaire. Taux de réussite de la compétence à lire des élèves du secteur des jeunes.
			1.1.2 Contribuer au maintien et à l'amélioration de la persévérance scolaire, en particulier celle des garçons.	Taux de la persévérance scolaire des élèves du secteur des jeunes. Taux de persévérance scolaire des élèves du secteur de la formation professionnelle.
Répondre aux besoins des élèves ainsi qu'aux besoins du marché du travail quant à la formation de la main-d'œuvre	La formation professionnelle et l'éducation des adultes : une diversification des voies de qualification nécessaire au développement de notre région	2.1 La valorisation de la formation professionnelle	1.1.3 Soutenir la mise en œuvre des pratiques visant la réussite des élèves.	Taux de satisfaction à l'égard du soutien apporté pour la mise en œuvre des pratiques visant la réussite des élèves. Nombre de moyens de soutien apportés aux établissements.
			1.1.4 Accompagner le personnel des établissements dans la mise en œuvre de programmes ou d'activités de promotion de saines habitudes de vie.	Taux de satisfaction à l'égard des mesures d'accompagnement. Pourcentage du nombre des établissements qui ont mis en œuvre des programmes adéquats ou des activités significatives. Nombre d'établissements accrédités Écoles en santé.
Favoriser le développement d'une culture de collaboration impliquant tous les acteurs de la commission scolaire	Le développement d'une culture de collaboration	3.1 La collaboration de tous les acteurs pour atteindre des objectifs communs	1.1.5 Collaborer au maintien du taux d'inscription des élèves âgés de moins de 20 ans à la formation professionnelle.	Taux d'inscription des élèves de moins de 20 ans.
			1.2 La collaboration école/famille : un facteur de réussite pour les élèves	1.2.1 Aider le personnel des établissements dans la mise en place de moyens visant à impliquer les parents dans l'accompagnement de leur enfant.
Améliorer les services visant la réussite et le bien-être des élèves en concertation avec tous les acteurs de la communauté	Le développement de la communauté : une volonté de partenariat réaffirmée	4.1 La communauté	2.1.1 Soutenir la mise en place d'activités permettant la valorisation de la formation professionnelle.	Nombre d'activités qui contribuent à la valorisation de la formation professionnelle.
			2.1.2 Contribuer à la diversification de l'offre de formation à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle.	Nombre de formations offertes. Taux de satisfaction des usagers.
		4.2 Le développement de la région en concertation avec les entreprises : l'intégration du concept de formation continue	3.1.1 Soutenir le développement d'une culture de collaboration en misant sur le développement des compétences de chacun.	Nombre de programmes mis en œuvre. Degré d'appropriation de la culture de collaboration par les participants. Taux de satisfaction des participants.
			4.1.1 Collaborer avec la communauté au développement de notre région.	Nombre d'activités ou de moyens qui contribuent au développement de notre région en collaboration avec la communauté.
			4.1.2 Soutenir les établissements dans la mise en place et le développement de partenariats avec les groupes culturels, économiques, sociaux, sportifs et scientifiques qui contribuent à la promotion de l'éducation.	Pourcentage d'établissements qui ont mis en œuvre un partenariat touchant la promotion de l'éducation. Taux de satisfaction des établissements sur les mesures de soutien.
			4.1.3 Accompagner le personnel des centres d'éducation des adultes dans l'offre de service des différents programmes de l'éducation populaire.	Nombre de programmes autofinancés et nombre d'inscriptions. Taux de satisfaction des établissements face au soutien qui leur est offert.
			4.2.1 Soutenir, en collaboration avec les centres, la mise en œuvre de programmes adaptés aux besoins des entreprises.	Nombre de programmes mis en place. Nombre d'élèves équivalent temps plein. Taux de satisfaction des entreprises face à l'offre de service.
			4.2.2 Maintenir l'offre de développement de la formation en entreprise.	Nombre d'offres de développement. Taux de satisfaction face à la formation des entreprises.